



Domaine du Bois de Chartres

# Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

**Objet : CONVOCATION à l'Assemblée Générale**

Madame, Monsieur,

La prochaine **assemblée générale** de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du domaine du Bois de Chartres aura lieu le :

**Samedi 25 mars 2023 à 9 h 00**

dans la salle du Club-house du lotissement

si le quorum n'est pas atteint elle sera reportée (article 10 des statuts), même lieu le : **13 mai**

## Ordre du jour :

- **Rapport moral 2022**
- **Présentation du bilan du budget 2022**
  - *Vote délibération 1 : bilan financier 2022*
- **Renouvellement du Syndicat**
  - *Vote délibération 2 : élection de 2 syndics.*
- **Centrale solaire**
  - *Vote délibération 3 : création d'une centrale solaire.*
- **Boulodrome**
  - *Vote délibération 4 : création d'un boulodrome.*
- **Présentation du budget 2023**
  - *Vote délibération 5 : budget prévisionnel.*
- **Gestion des parties communes boisées**
  - *Vote délibération 6 : régulation du nombre de sanglier.*

## Délibérations soumises au vote :

1. « Approuvez-vous le bilan du budget 2022 ? »
2. Election de 2 syndics.
3. « Êtes-vous favorable d'inclure dans le budget 2023, la création d'une centrale solaire pour un montant de 30 000 € »
4. « Êtes-vous favorable d'inclure dans le budget 2023, la création d'un Boulodrome pour un montant de 4 000 € »
5. « Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel 2023 ? »
6. « Êtes-vous favorable à la mise en place d'opérations visant à réguler le nombre de sangliers à l'intérieur des parties communes boisées du Domaine du Bois de Chartres ? »

Nous vous demandons d'être présent ou de confier la procuration jointe à un mandataire membre de l'association.

Nous vous rappelons que si le quorum n'est pas atteint, la séance ne peut valablement délibérer ; dans ce cas, nous serions obligés de la reporter au 13 mai.

### Pièces jointes :

- Procuration au dos de cette convocation.

Les documents ci-dessous sont envoyés par courriel aux membres de l'ASL et disponibles sur <http://boisdechartres.org>

- Bilan du budget 2022 et Projet de budget prévisionnel 2023
- Déclaration de candidature au Syndicat.
- Procuration

Le Président, Michel REDON

ASL des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres – 3, Domaine du Bois de Chartres  
33760 TARGON

[secretaire@boisdechartres.org](mailto:secretaire@boisdechartres.org) Siren 352 100 481 [www.boisdechartres.org](http://www.boisdechartres.org)



# Procuration

A.G. du

Lot n°

Je soussigné(e) :

membre de l'ASL des propriétaires du Domaine du Bois de Chartres et agissant en qualité de :

propriétaire, propriétaire indivis, propriétaire, usufruitier (*rayez la mention inutile*)

du lot n° \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ /10000<sup>èmes</sup> des parties communes du lotissement

donne par la présente, pouvoir à :

Mlle, Mme, M.

membre de l'ASL des propriétaires du domaine du Bois de Chartres et propriétaire du lot n°

de me représenter à l'Assemblée générale exceptionnelle de l'Association syndicale Libre des propriétaires du dit domaine, convoquée le : \_\_\_\_\_ à Targon au Club-house du domaine, et éventuellement à toutes les assemblées postérieures ayant le même ordre du jour et rendues nécessaires pour cause d'ajournement, pour absence de quorum ou pour toute autre cause; pour être autorisé à :

- Signer toutes les feuilles de présence,
- Prendre part à toutes les délibérations,
- Emettre tous votes,
- Signer tous procès-verbaux, tous actes, toutes pièces,
- Substituer, et généralement faire le nécessaire, promettant l'avoir pour agréable.

Signature du MANDANT

À faire précéder de la mention manuscrite  
« Lu et approuvé, bon pour pouvoir »

Targon, le \_\_\_\_\_

Signature du MANDATAIRE

À faire précéder de la mention manuscrite  
« Lu et approuvé, bon pour acceptation »

Targon, le \_\_\_\_\_